

CCAS de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**Département du VAR**

**Arrondissement de BRIGNOLES**

**DEL .15 / 2025**

**DATE DE LA CONVOCATION :**

**28/11/2025**

**DATE DE PUBLICATION :**

**12 DEC. 2025**

*L'An deux mil vingt-cinq, le 04 décembre à 18h30, le Conseil d'Administration étant assemblé en session ordinaire, hors lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Président.*

**NOMBRE DE MEMBRES**

**Membres en exercice : 17**

**Membres présents : 12**

**Nombre de votants : 15**

**Etaient présents :**

**Mme BIGEL Anne-Marie - M. BRUN Fernand - Mme DELOR Isabelle - Mme DUPONT Karine -  
Mme DURANDO Danielle - M. DUVEAU Francis - Mme GACNIK Marie-France - Mme THIERRY  
Martine - M. RABILLER Noël - M. ROSSI Patrick - Mme SCOTTO Fabienne - Mme VEZZOSO  
Andrée**

**Etaient représentés :**

**Mme YZQUIERDO Laurence donne procuration à Mme GACNIK Marie-France**

**Mme BOUCHER Julie donne procuration à Mme THIERRY Martine**

**M. GAUTIER Franck donne procuration à M. RABILLER Noël**

**Etaient Absent(e)s :**

**Mme DOLE Stéphanie - M. SEIGNOBOS Jean-Luc**

*Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Madame SCOTTO Fabienne ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.*

**DOSSIER DE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AIDE SOCIALE DEPARTEMENTALE  
POUR PRISE EN CHARGE DE FRAIS D'HEBERGEMENT**

Monsieur le Président expose qu'une demande de renouvellement d'aide sociale départementale pour la prise en charge des frais d'hébergement d'une personne âgée

dépendante a été déposée au sein du Centre Communal d'Action Sociale par le tuteur du bénéficiaire.

Il convient donc d'émettre un avis sur ce dossier de demande.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et Familiale,

**ET APRES** en avoir constaté,

## DÉCIDE

### Article 1 :

**D'AUTORISER** Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PIGNANS à émettre un avis sur le dossier de demande d'aide sociale du Département du Var.

### Article 2 :

**D'AUTORISER** Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale ou son représentant à signer toute pièce en relation avec cette affaire.

FAIT ET DELIBERE les jours, mois et an que dessus  
AU REGISTRE sont les signatures

Délibération votée à l'unanimité

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le secrétaire de séance

SCOTTO Fabienne



Le Président du CCAS

Fernand BRUN



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.